



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 04 16
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 28 avril 2022
 (en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 28 avril, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 19 avril, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé : Lucien PRINCE.

Avenant au marché de travaux de réaménagement du rez-de-chaussée et des étages du Centre Technique Intercommunal (CTI) - Lot 5 « Cloisons sèches »

Dans le cadre des travaux relatifs au réaménagement du rez-de-chaussée et de l'aménagement de l'étage du Centre Technique Intercommunal, et afin de réaliser des adaptations rendues nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage, des modifications doivent être apportées à deux lots.

Ces modifications concernent la réalisation de travaux en plus-value et moins-value d'un montant global de – 917.00 € HT, selon le détail suivant :

Lot	Titulaire	Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant	Montant HT avenant	Montant du marché après avenants (inclus avenants 1 et 2 le cas échéant)	% de variation par rapport au marché initial
5 : Cloisons sèches	Entreprise GUIGNÉ	25 499.00 €	<u>Avenant n°3</u> : Travaux en plus-value pour la fourniture, la pose et la mise en peinture de plinthes au rez-de-chaussée	662.50 €	27 378.27 €	7.37 %
7 : Revêtements de sols souples	ABC Revêtements	17 540.30 €	<u>Avenant n°2</u> : Travaux en moins-value pour la suppression de la fourniture et la pose de bandes podotactiles et de profilés de « nez de marche » pour l'escalier.	- 1 579.50 €	12 931.30 €	-26.28 %

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 237 581.73 € HT à 235 932.20 € HT, soit une diminution de – 0.69 % des marchés de base.

Il est proposé d'approuver la passation des avenants en résultant.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 - Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2 et R.2194-8,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2021-04-03 en date du 22 avril 2021 attribuant l'ensemble des lots pour les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée et des étages du Centre Technique Intercommunal, et autorisant le Président à signer les marchés correspondants,
Vu les marchés n° 2021-021 « Lot 5 : Cloisons sèches » et n° 2021-023 « Lot 7 : Revêtements de sols souples », signés le 04 mai 2021 avec l'entreprise GUIGNÉ pour le lot 5 et la société ABC Revêtements,
Vu les décisions du Bureau Communautaire n° 2021-09-05 du 25 novembre 2021 relative à l'approbation de la passation des avenants 1 pour les marchés n° 2021-021 « Lot 5 : Cloisons sèches » et n° 2021-023 « Lot 7 : Revêtements de sols souples », et n° 2022-02-08 du 10 février 2022 concernant l'approbation de l'avenant n°2 au marché n° 2021-021,
Vu le budget principal 2022, à l'opération 111 nouveau siège administratif,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 3 d'un montant de 662.50 € HT au lot 5 « Cloisons sèches » du marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal conclu avec l'entreprise GUIGNÉ, représentant + 7.37 % du marché de base avenants 1 et 2 inclus ;

Article 2 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 d'un montant de - 1579.50 66 € HT au lot 7 « Revêtements de sols souples » du marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal conclu avec l'entreprise ABC Revêtements, représentant - 26.28 % du marché de base avenant 1 inclus ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n° 3 au lot 5, et n° 2 aux lots 7 du marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage du Centre Technique Intercommunal tels que décrits au rapport.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 03 MAI 2022
- de l'affichage le : 04 MAI 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 04 MAI 2022

Givrand, le 3 mai 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.